



Lille le 10 juillet 2025.

## ***SECTION COURSE***

### **Message important pour les inscriptions aux courses**

Chers adhérentes et adhérents, nous espérons que vous vous portez bien, ainsi que l'ensemble de vos proches. La nouvelle saison approche en espérant que nous pourrons nous retrouver sur les courses et les événements du club.

La nouvelle saison 2025-2026 commence le 01 septembre 2025. Les licences FFA expirent le 31 août, **attention** il n'y a pas de mois de recouvrement.

**Pour les licenciés 2025 n'oubliez pas de valider votre parcours santé sur votre espace Licencié de la FFA**

**Pour les non licenciés il faut dorénavant faire son parcours de prévention santé sur <https://pps.athle.fr/>**  
A renouveler tous les 3 mois plus besoin de CM.

Sur l'inscription il faudra préciser le nom du comité d'entreprise auquel tu appartiens.

Chaque licencié recevra sa licence par voie électronique, c'est pourquoi il est obligatoire que l'ensemble des personnes souhaitant souscrire une licence **fournisse une adresse courriel fiable**.

La licence Athlé Entreprise autorise les championnats de France Entreprise et toutes les courses hors stade : course sur route, cross-country, trail, course nature.

**L'adhésion seule coûte :**

50 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF

70 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF **NOUVEL ADHERENT**

**L'adhésion et la licence Entreprise FFA coûte :**

70 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF

90 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF **NOUVEL ADHERENT**

**L'adhésion et la licence Compétition FFA coûte :**

110 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF

130 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF **NOUVEL ADHERENT**

130 € pour les autres adhérents (pas de nouveaux adhérents extérieur)

Tu trouveras ci-joint un bulletin d'adhésion qui sert également de demande de licence Compétition FFA et Entreprise FFA, **nouveauté** vous pouvez aussi remplir le formulaire et effectuer le paiement en ligne via le lien <https://www.payasso.fr/association-courir-ensemble-sncf/paiement>



### **Bulletin papier à envoyer**

Pascal Rousseau

09B rue victor hugo 59252 Marquette en Ostrevant.

[Pascalrousseau1@free.fr](mailto:Pascalrousseau1@free.fr)

Chèque à l'ordre de courir ensemble sncf

### **Changement Pour les inscriptions course :**

L'inscription aux courses ciblées évolue pour cette nouvelle saison ,les inscriptions en groupe n'étant plus possible (inscription via internet) et le besoin d'anticipation des mêmes inscriptions n'étant plus possible à gérer, le bureau à décider que les adhérents effectueront eux-mêmes leur inscription et ferons une fois par trimestre une demande de remboursement par virement (joindre un RIB) en donnant les justificatifs de paiement ainsi que celui de sa participation (résultat) à l'adresse suivante  
[remboursements@courirenable.com](mailto:remboursements@courirenable.com)

### **Calendrier d'envoie des justificatifs**

Période course	Date d'envoi maxi
Septembre-novembre	31 décembre
Décembre-février	31 mars
Mars -mai	30 juin
Juin-aout	30 septembre

**Rappel : le port du maillot du club est obligatoire pour les courses**

Le site internet : <http://www.courirenable.com>

L'équipe de Courir Ensemble,